Soumission au
Global Partnership for Education (GPE)
Au nom du
Ministère de l'Education

République de Guinée
Systems Capacity Grant (SCG)
Document de programme

Janvier 2026

Grant Agent :
Plan International Canada

Résumé du grant

Budget Toral	**$233,816**
Frais de l'Agent Partenaire	**$15,296**
Durée du grant	24 mois
Contact	Plan International Guinea Kadiatou SOUMAH, Business Development Manager. Kadiatou.soumah@plan-international.org Plan International Canada Peter Simms, Senior Education Advisor. psimms@plancanada.ca

Sommaire.

I. Introduction. 4
II. Sélection de l'agent partenaire. 4
III. Contexte de la reforme éducative en Guinée. 4
IV. Objectifs du SCG et processus de consultation. 5
V. Cadre Logique. 7
VI. Théorie du changement. 8
VII. Description des activités principales. 8
i. Renforcer l'ancrage institutionnel du Secrétariat Technique de Pilotage et de Coordination du ProDEG 8
ii. Mobilisation de l'ensemble des acteurs. 10
iii. Redynamiser les instances de coordination. 11
iv. Appuyer l'organisation de deux revues sectorielles. 11
v. Vulgariser les documents stratégiques. 12
VIII. Approche de mise en œuvre. 13
IX. Calendrier/Chronogramme. 14
X. Pérennisation/Durabilité 19
XI. Gestion des risques 23

Official Use Only

Acronymes.

AFD ……Agence Française pour le Développement
CNG EPT……Coordination Nationale Guinéenne Education Pour Tous
CSPPE……Comite Sous Préfectoral de Pilotage de l'Education
CPPE……. Comite Préfectoral de Pilotage de l'Education
CRPE……Comité Régional de Pilotage de l'Education
CIPC.....Comité Interministériel de Pilotage et de Coordination de l'Education
BSD..... Bureau de Stratégie et de Développement
ETN……. Equipe Technique Nationale
SCG …… Guichet \renforcement des capacités
ProDEG Programme Décennal de l'Education en Guinée
UNESCO.....Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la Culture)
MEPU-A,.....Ministère de L'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation
METFP……. Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MESRSI……..Ministère de L'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
RAP…….. Rapport de Performance
IIPE……. Institut International de Planification de l'Education
GPE……. Partenariat Mondial pour l'Education
EDB……. Education de Base
UNICEF…… Fond des Nations Unies pour l'Enfance
TdR …… Termes de Reference
PTF …….. Partenaires Techniques et Financiers
ONG …….. Organisation Non Gouvernementale
ST/PC …….. Secrétariat Technique/Pilotage et Coordination
S.E.A ……..Suivi Evaluation et Apprentissage
CDE ……..Comité de Développement de l'Ecole.
GSE …… Groupe Sectoriel de l'Education
AP……Agent Partenaire
OSC ……. Organisations de la Société Civile

Official Use Only

I. Introduction.

Ce document est une note technique afin de répondre à la demande du système éducatif afin de contribuer à la réforme des instances de coordination en lien avec le facteur favorable décliné dans le Pacte de Partenariat : il s'agit des reformes qu'il faut mettre en œuvre pour accélérer la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education (ProDEG 2020-2029) de la Guinée et le Programme Simandou 2040.

Le SCG soutiendra des interventions ciblées pour renforcer la coordination sectorielle en améliorant la capacité technique des structures étatiques et des acteurs de l'éducation : cela favorisera la mise en œuvre des objectifs tels qu'établis dans le ProDEG et dans le Programme Simandou 2040.

La CNG EPT sera un atout pour l'agent Partenaire dans le cadre de la mobilisation des acteurs sociaux et des collectivités pour participer à la dynamique des reformes, et prendre une part active dans la recherche quotidienne des solutions par rapports aux enjeux qui se posent au système éducatif.

II. Sélection de l'agent partenaire.

En décembre 2025, Plan International et l'UNESCO ont été sélectionnés comme agents partenaires afin de supporter le ministère de l'Éducation dans la mise en œuvre de ses priorités. En date du 15 décembre, un comité multisectoriel a été mis en place et a évalué les offres présentées par : (i) l'UNESCO/IIPE-Paris, (ii) la Banque Mondiale et (ii) Plan International. Suite à l'évaluation des offres, conformément aux critères établis dans les termes de référence de la manifestation d'intérêt, le gouvernement a désigné l'UNESCO/IIPE et Plan International comme partenaires chargés de la mise en œuvre du financement pour le renforcement des capacités du système (SCG – GPE).

Plan International le fera en collaboration avec la Coalition Nationale Guinéenne pour l'Education Pour Tous (CNG EPT), qui comme son nom l'indique, mobilise à son sein l'essentiel des organisations de la société civile intervenant sur les questions de l'éducation. Le SCG soutiendra des interventions ciblées pour renforcer la coordination sectorielle en améliorant la capacité technique des structures étatiques et des acteurs de l'éducation : cela favorisera la mise en œuvre des objectifs tels qu'établis dans le ProDeG.

L'UNESCO leader par rapport aux composantes liées à l'efficience du financement domestique, à la gestion des données, et à la planification stratégique sensible au genre.

III. Contexte de la reforme éducative en Guinée.

La Guinée connaît une croissance démographique soutenue, avec une population estimée à environ 14,36 millions d'habitants, contre 10,52 millions en 2014, dont environ 51 % de femmes. Cette population est caractérisée par une forte proportion de jeunes, avec environ 5,8 millions de personnes âgées de moins de 15 ans, représentant près de 42 % de la population totale. Selon les projections reprises dans le Programme Décennal de l'Éducation en Guinée (ProDEG 2020-2029), la population scolarisable âgée de 4 à 24 ans, estimée à 5,2 millions en 2014, pourrait atteindre près de 8 millions à l'horizon 2030, dont environ 80 % issus préuniversitaire. La forte concentration des effectifs au niveau du sous-secteur pré-universitaire détermine l'accès et la performance de l'enseignement technique et supérieur, qui dépendent étroitement de la qualité,

Official Use Only

de l'orientation et de la réussite des apprenants à ce niveau. Cette dynamique démographique exerce une pression structurelle croissante sur les capacités d'accès, de financement, de pilotage et de gouvernance du système éducatif national.

Parallèlement, le ProDEG met en évidence la persistance d'importantes vulnérabilités socio-économiques, avec une proportion significative de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Ces vulnérabilités affectent négativement les parcours éducatifs en limitant les transitions entre le pré-universitaire, l'enseignement technique et l'enseignement supérieur notamment pour les filles et les jeunes issus des zones rurales. Les documents de politique sectorielle soulignent également les disparités territoriales marquées dans l'accès aux services publics essentiels, notamment l'éducation et la santé, au détriment des zones rurales, où les ménages sont souvent contraints de se déplacer vers les centres urbains pour accéder à des services de base de qualité.

La dégradation des services publics résulte du déficit de bonne gouvernance au sein des institutions du pays avec pour corollaire la faible application des procédures de gestion et la faible efficacité des structures de proposition et de contrôle de l'action publique dont la société civile. Cette faiblesse de gouvernance affecte la cohérence du système éducatif, en empêchant une articulation efficace entre les différents sous-secteurs de l'éducation et de la formation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du ProDEG et du Programme Simandou 2040, d'important financement ont été annonces par le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers, mais dans le processus de mise œuvre, **le pays est confronté à des lenteurs mais aussi dispersion entre les parties prenantes dans les interventions.**

Pour faire face à ses difficultés le pays a été appuyé à l'élaboration du Pacte de Partenariat, pour accélérer la mise en œuvre du ProDEG avec comme reforme prioritaire la professionnalisation des corps enseignants pour une performance accrue et durable du secteur de l'éducation » par la mise en œuvre de quatre axes d'interventions, notamment :

1. Alignement du système de recrutement, de formation (initiale et continue) et d'allocation des enseignants sur les standards requis ;
2. Revalorisation socio-administrative de la fonction pour mieux attirer et fidéliser les enseignants, notamment les femmes ;
3. Amélioration de l'environnement et des conditions d'apprentissage pour une éducation de base (EDB) pertinente, réussie ;
4. Accélération de la scolarisation réussie des filles et des couches vulnérables par des enseignant/e/s sensibles au genre.

Dans ce cadre la coordination sectorielle a été identifié comme un des facteurs favorables, sur lequel il faut agir pour augmenter le rythme de mise en œuvre mais aussi l'efficience, l'efficacité et la qualité des interventions.

Ce mécanisme de coordination, étant un cadre d'évaluation, d'échange et de prise des décisions sur la mise en œuvre du ProDEG, fonctionne partiellement dans son articulation en fonction du découpage administratif du pays, qui de l'école jusqu'aux niveaux de prise de décision (Sous-préfecture, Préfecture, Région et National), devait réunir périodiquement des acteurs essentiels du système éducatif pour échange et prise des décisions sur les enjeux de l'éducation. L'objectif est de créer une synergie d'action en termes d'allocation et répartition des ressources en fonction des besoins en réduisant les disparités de zone, de sexe et de sous-secteur.

Malgré les difficultés et leurs récurrences qui se posent aux systèmes souvent évoqués lors des revues sectorielles en termes de recommandations, elles sont les plus souvent ignorées lors des réunions de coordination a tous les niveaux (école, Sous-préfecture, Préfecture, Région,

Nationale) et sont rarement prises en charge dans les planifications sectorielles mais aussi au niveau des acteurs.

Il n'existe aucune communication entre les instances de coordination du niveau école au niveau national (inversement) afin que, à chaque palier du circuit administratif, les acteurs puissent prendre des initiatives pour apporter des solutions aux défis ou faire des requêtes à l'échelon supérieur afin de résoudre les enjeux qui se posent aux secteurs de l'éducation à leur niveau.

Cette faiblesse de coordination entrave la planification concertée des flux d'apprenants entre le pré-universitaire, l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ainsi que des écoles spécialisées.

Ces faiblesses résultent du (a) **faible ancrage institutionnel des acteurs étatiques au niveau de la coordination**, qui dans les faits, laisse-le plus souvent l'initiative et le financement à la charge des Partenaires Techniques et Financiers ; de plus, (b) **une faible mobilisation des parties prenantes et une compréhension partielle de la place et du rôle de ces structures de coordination** dans le processus d'harmonisation et de coordination auprès des acteurs sociaux, étatiques et des PTF, entrave la coordination sectorielle et affaiblissent les efforts vers une réforme du secteur éducatif effective et partagée par toutes les parties prenantes.

Enfin, il y a aussi (c) **la méconnaissance des documents de politiques et de planification sectorielle au niveau des services centraux**, déconcentrés et autres acteurs sociaux et privés. Dans la plupart des cas, certains acteurs de la société civile et le secteur privé mènent des interventions qui ne font aucune référence à ces documents de politiques ni associent les services régaliens de l'état pour s'assurer non seulement de leurs alignements mais aussi du respect des normes et standards du pays sur les questions d'éducations.

Dans le cadre du Pacte de Partenariat, un dialogue participatif et inclusif, un engagement constant de toutes les parties prenantes du secteur ont un effet catalyseur afin d'atteindre les changements escomptés par le Pacte. Plan international en tant qu'agent partenaire guidera le processus et veillera à ce que toutes les parties prenantes puissent jouer à plein leurs rôles.

IV. Objectifs du SCG et processus de consultation.

Le SCG vise à répondre à ce besoin de redynamisation de la coordination sectorielle et à améliorer la gouvernance et la coordination du secteur pour répondre aux enjeux du secteur de l'éducation.

Par le SCG, il sera question de mettre en place une approche concertée et inclusive sous le lead des instances de coordination, pour engager les parties prenantes dans les reformes des structures de coordination.

La base de ce processus va être axée sur les textes juridiques et administratifs existants et ainsi que les documents stratégiques du secteur, pour servir de base de concertation.

Dans le cadre de cette intervention un processus de concertation sera mené avec les agences de coordination (UNICEF, Banque Mondiale et AFD), qui ont prévue des actions de soutien aux instances de coordination en termes d'amélioration de leurs fonctionnements mais aussi en termes de soutien à la revue sectorielle afin de mieux harmoniser les interventions et éviter la duplication.

Le SCG aura des incidences sur l'amélioration du processus de revue sectoriel et ainsi que la prise en charge des enjeux de l'éducation, qui sera reflété dans les outils de planification mais aussi dans les rapports de mise en œuvre.

Le SCG se focalisera sur un axe d'intervention prioritaire.

Axe 1 : Renforcer les capacités des structures de coordination et le processus de coordination sectorielle afin de promouvoir un dialogue efficace, inclusif et orienté vers les objectifs du ProDEG.

Avec comme résultats :

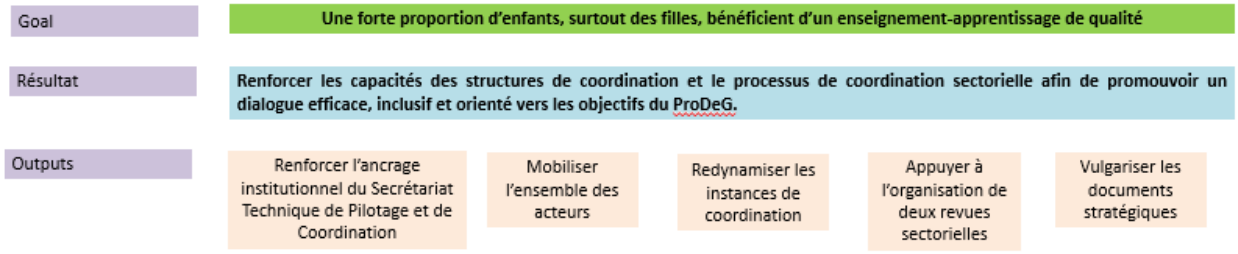
1. Renforcer l'ancrage institutionnel du Secrétariat technique de Pilotage et de Coordination du ProDEG
2. Mobiliser l'ensemble des acteurs, y compris les organisations féminines et celles des personnes en situation de handicap ;
3. Redynamiser les instances de coordination en ayant le genre comme pilier
4. Appuyer à l'organisation de deux revues sectorielles
5. Vulgariser les documents stratégiques.

Intervention SCG	Guichet de Financement	Group d'activités
Axe 1 : Renforcer les capacités des structures de coordination et le processus de coordination sectorielle afin de promouvoir un dialogue efficace, inclusif et orienté vers les objectifs du ProDEG.	**Guichet de Financement 2 :** Ce sous-guichet fournit des fonds pour soutenir l'engagement et la coordination des parties prenantes du secteur de l'éducation afin de renforcer la capacité de transformation du système. Il s'agit du soutien aux activités de suivi sectoriel, notamment l'organisation de revues sectorielles conjointes efficaces, ainsi que du soutien aux agences de coordination, aux ministères de l'Éducation ou à d'autres partenaires éligibles pour une coordination et une administration efficace du groupe local des partenaires de l'éducation.	**Group d'activités E:** Activités pouvant contribuer à remédier aux faiblesses en matière de capacité de coordination identifiées dans l'auto-évaluation du groupe local des partenaires de l'éducation comme étant des domaines où des améliorations sont nécessaires. Appui au développement et au maintien de la capacité de coordination sectorielle en réponse aux besoins recensés dans le pacte de partenariat

V. Cadre Logique

Sur la base du diagnostic ci-dessus du contexte éducatif en ce qui concerne chaque domaine prioritaire du SCG, un modèle logique a été développé qui présente les résultats proposés à atteindre grâce aux activités du SCG.

Logic Model – System Capacity Grant Guinée



Official Use Only

VI. Théorie du changement

Aux fins de l'élaboration du Pacte de Partenariat, une Équipe technique nationale (ETN) avait été désignée pour conduire le processus. L'analyse des facteurs favorables effectuée par l'ETN avait retenu qu'aucun des facteurs adressés n'est d'une « priorité faible », identifiant la planification, le suivi sectoriel et la prise en compte du genre comme priorité « moyenne », de la même manière que la coordination sectorielle.

En lien avec cette analyse, le SCG vise à créer un environnement propice pour résoudre les enjeux du système éducatif afin d'éviter leurs domiciliations durant des années et rendre le système non efficient, peu efficace et conflictuel entre les parties prenantes.

Dans ce cadre, le Pacte de Partenariat proposait des actes de mitigations en croissement avec les axes stratégiques de la reforme prioritaire (voir le tableau ci-dessous) : les efforts doivent viser la redynamisation des instances de coordination, en tenant compte du contexte actuel, des expériences réussies, ainsi que des pratiques observées dans d'autres pays. L'objectif est de conduire une restructuration à la fois efficace et efficiente, impliquant l'ensemble des parties prenantes, sans exclusion, et en prenant en considération l'environnement administratif et juridique national.

Tableau croisé des axes stratégiques et des facteurs favorables – Pacte de Partenariat 2024-2027

Axes / **intervention** / **Facteurs Favorables**	***1 : Alignement du système de recrutement, de formation (initiale et continue) et d'allocation des enseignants sur les standards requis***	***2 : Revalorisation socio-administrative de la fonction pour mieux attirer et fidéliser les enseignants, notamment les femmes***	***3 : Amélioration de l'environnement et des conditions d'apprentissage pour une éducation de base (EDB) pertinente, réussie et équitable***	***4. Accélération de la scolarisation réussie des filles et des couches vulnérables par des enseignant/e/s sensibles au genre***
Coordination / Dialogue sectoriel	* Coordination interministérielle renforcée pour une meilleure gestion des carrières des enseignants * Meilleure coordination des bailleurs * Renforcement du dialogue avec les partenaires sociaux	* Renforcement du ST/CP ProDEG pour assurer une meilleure coordination et le S.E.A * Analyse de l'efficacité des différents appuis des PTFs	* Meilleure coordination entre le niveau central et le niveau décentralisé * Coordination renforcée des bailleurs (PTF et ONGs) et du gouvernement dans * Meilleure coordination et leçons apprises des interventions des différents bailleurs	* Comités locaux pour la ScoFi * Système de mentoring pour la ScoFi

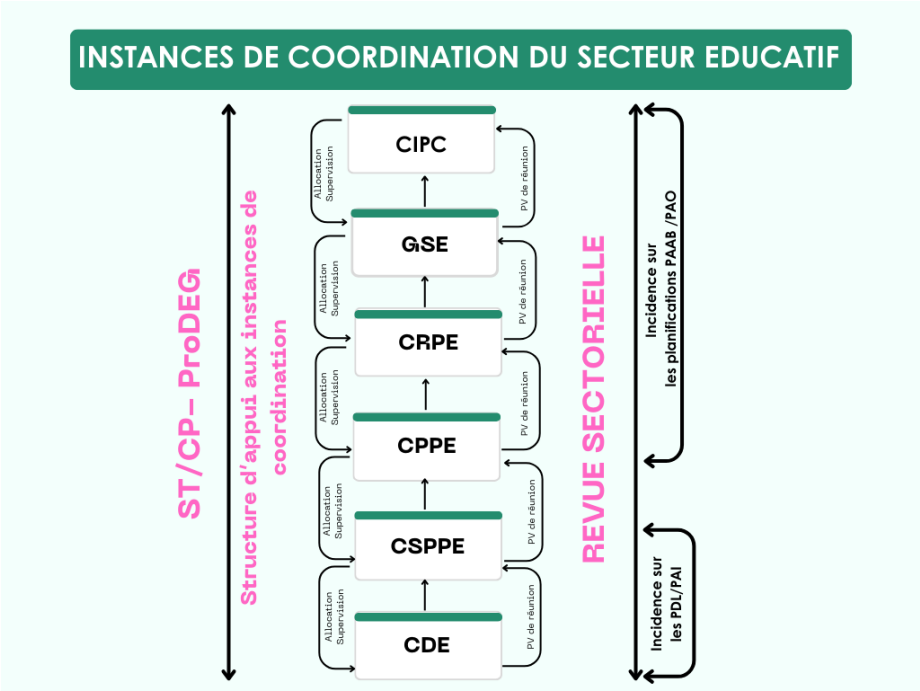
Le système fait face à un enjeu majeur depuis plus de 20 ans, la question enseignante : cette question se réfère non seulement à l'insuffisance des enseignants en termes de couverture géographique de tout l'étendue du territoire guinéen mais aussi à leur qualification.

La réussite de cette réforme dépendra en grande partie d'une convergence de vues et d'actions des parties prenantes - notamment au sein du Gouvernement - mais aussi avec les acteurs sociaux, y compris les syndicats des enseignants et les organisations des parents d'élèves, les Partenaires techniques et Financiers et les organisations patronales.

Dans ce sens, le SCG se propose, donc, de créer un environnement propice et renforcer la coordination sectorielle, ce qui facilitera et favorisera la reforme prioritaire relative à la question

enseignant: en faisant cela, la réforme du système éducatif du pays pourra avoir lieu de manière effective. Dans les faits, les structures de coordination existent déjà (voir schéma ci-dessous), depuis le niveau école jusqu'au niveau national. Il s'agira, donc, de restaurer la communication entre les instances de coordination, d'identifier les défis et de clarifier l'allocation des ressources humaines, financières, matérielles et logistiques. Une supervision conjointe au sein des structures de coordination garantira une meilleure cohérence et efficacité des actions.

Schéma des instances de coordination du ProDEG



Ces instances de coordination faitières vont prendre en charge les préoccupations des autres cadres de concertations en lien avec des projets et programmes comme le FCE afin de cerner les aspects d'harmonisations des interventions et prendre en charge les enjeux qui se posent aux acteurs.

VII. Description des activités principales.

i. Renforcer la structuration et l'ancrage institutionnel du Secrétariat Technique de Pilotage et de Coordination du ProDEG

À partir de l'analyse des actions déjà engagées suite à la visite d'échange menée par les PTF et le gouvernement guinéen au Niger et les conclusions d'autres rencontres avec les autorités, un modèle alternatif d'ancrage n'a pas été encore identifié. Pour cela, le SCG visera à ce but, de renforcer l'ancrage institutionnel du Secrétariat technique du ProDEG afin de soutenir les instances de coordination dans leur rôle d'harmonisation, d'arbitrage au sein du système éducatif. Il sera question dans cette réforme, en plus de l'ancrage, de mobiliser des compétences au sein du STPC pour appuyer le secteur dans les domaines de planification, de gestion et de genre et inclusions mais aussi de rapportage et de coordination pour rendre le secteur performance et efficient. En fin le SCG mènera des actions de plaidoyer et d'influence pour renforcer la participation des femmes au sein des différentes structures.

Official Use Only

Cette démarche se fera par l'élaboration des termes de référence consensuels, définissant le contenu du processus pour cette composante, y compris l'approche, les acteurs impliqués ainsi que la période de mise en œuvre, avec l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes. Le processus sera lancé et piloté par le Groupe Sectoriel Education. Les termes de références prendront en charge le choix du pays qui réponds au besoin de la Guinée, en termes de l'existence d'un Secrétariat technique domicilié dans une instance de prise de décision, avec un dispositif juridique claire : parmi les critères pour choisir les pays modèles, un poids particulier sera donné à l'identification de ces pays qui démontrent d'avoir des pratiques de coordination sensibles au genre. De plus, un point focal genre et inclusion sera désigné au sein des instances de coordination sectorielles

Sur la base des termes de référence validés, les actions ci-après seront mises en œuvre :

- **Le recrutement d'une personne ressource** chargée de piloter le processus, en étroite collaboration avec les acteurs gouvernementaux et l'agence partenaire, afin d'assurer la facilitation des travaux, la coordination des contributions et la production des rapports ;
- **L'identification de pays disposant de modèles performants d'ancrage institutionnel du Secrétariat technique** : Plan International Guinée mènera un voyage d'étude aux fins des consultations auprès des pays de son champ d'intervention en Afrique de l'Ouest, tels que le Ghana, le Bénin, le Nigeria, entre autres, ainsi qu'auprès d'autres agences partenaires opérant dans différents pays, en vue de sélectionner trois expériences pertinentes à partager avec les parties prenantes afin d'orienter le choix du modèle à contextualiser en Guinée. Au cours de ces voyages Plan International veillera à la prise en compte de l'égalité genre dans la composition de l'équipe.
- **Collecte des données dans les pays retenus** : Outre la personne ressource, deux cadres (homme et femme) provenant des instances nationales seront désignés pour conduire la mission de collecte des informations clés sur une durée de dix (10) jours. Cette mission consistera à recueillir l'ensemble des informations relatives à l'ancrage institutionnel dans des « pays modèles » (rôles et responsabilités, limites d'intervention, mécanismes de collaboration avec les autres parties prenantes, fonctionnement des différentes entités de coordination à tous les niveaux du découpage administratif des systèmes éducatifs des pays visités). Lors de ces collectes un accent sera mis sur le recueil de l'avis des femmes participantes aux instances de coordination.À l'issue de la mission, un rapport détaillé intégrant l'ensemble des informations sera produit par les cadres et la personne ressource sélectionnée.
- **Restitution des conclusions de la collecte des données aux décideurs (Primature, Ministères en charge de l'Education et de la Formation, Partenaires Techniques et Financiers, Organisations de la Société Civile)** : L'Agence de Coordination, en collaboration avec le Secrétariat Technique de Coordination et de Pilotage ST/CP), organisera un atelier de restitution de deux (02) jours réunissant environ quarante (40) participant.es, afin de présenter les conclusions du rapport issu de la mission de collecte des informations clés. Les participants seront issus de la Primature, des départements ministériels en charge de l'éducation et de la formation, des finances, du budget, de l'administration du territoire, de la fonction publique, du Secrétariat général du Gouvernement, ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers et des Organisations de la Société Civile.

Official Use Only

- La restitution sera assurée par la personne ressource, avec l'appui des membres de la mission, sous la supervision de l'agent partenaire. À cette occasion, différents modèles d'ancrage institutionnel seront présentés, proposés et soumis à l'appréciation des participant.es, afin de leur permettre de se prononcer sur l'option la plus adaptée au contexte national.

- **Appui à l'élaboration des textes juridiques du ST/PC**:
 Sur la base des conclusions et recommandations issues de l'atelier de restitution, un comité restreint de six (06) personnes - dont au moins deux femmes - procédera à l'actualisation des documents juridiques et administratifs et ainsi que les modalités de son fonctionnement en prenant en compte la dimension genre. Ces documents seront soumis au Groupe Sectoriel de l'Éducation (GSE) en vue de la poursuite et de l'aboutissement du processus de formalisation et validation d'un nouveau modèle de fonctionnement qui prévoit un renforcement de l'ancrage institutionnel du ST/PC auprès des autorités compétentes.
- **Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de restitution** : L'Agence de Coordination assurera le suivi continu, en maintenant les échanges avec l'ensemble des parties prenantes jusqu'à la finalisation du processus d'ancrage institutionnel du ST/CP. Les avancées et conclusions du suivi seront régulièrement partagées lors des réunions du GSE.

ii. Mobilisation de l'ensemble des y compris les organisations féminines et celles des personnes en situation de handicap.

En Guinée, certains acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation ne connaissent pas les politiques stratégiques du pays et leurs interventions ne sont pas souvent harmonisées et alignées avec ces politiques. De plus, étant la coordination faible, il y a souvent le risque de duplication des interventions. Pour cela, cette composante du SCG favorisera la participation des tous les acteurs surtout les organisations de femmes qui interviennent de manière significative dans le secteur éducatif au sein des instances de coordination. Afin d'aboutir à cela, il s'agira de mobiliser l'ensemble des acteurs autour des documents stratégiques et des services des départements en charge de l'éducation et de la formation, en vue de renforcer la mobilisation des ressources financières, d'améliorer la cohérence et l'harmonisation des interventions, et d'assurer le respect des normes et standards du secteur. À cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- **Élaboration des termes de référence (TdR)** :
 Des termes de référence seront élaborés en tenant compte des difficultés soulevées par les acteurs lors des revues sectorielles, des missions de terrain et des réunions sectorielles, notamment en matière de faible représentativité des femmes et des personnes en situation de handicap, la mobilisation des ressources, d'harmonisation des interventions et de cohérence des planifications avec les besoins spécifiques identifiés et les documents stratégiques du secteur. Aussi, une mention sera faite pour inclure les indicateurs et exigences liés au genre ainsi que le rapportage qui prendra en compte la désagrégation des données(âge, sexes, handicap) et tous autre critère pertinent d'identité de genre.

 Les TDR seront soumis à l'approbation du GSE et serviront de cadre de mobilisation, de coordination et d'adhésion des parties prenantes.

Official Use Only

- **Réalisation d'une cartographie régionale des acteurs du secteur de l'éducation :** Suite à la validation des TDR, une cartographie des intervenants du secteur de l'éducation sera actualisée dans chacune des régions avec un accent sur les organisations des femmes et des personnes en situations de handicap, afin de disposer d'une vue d'ensemble des acteurs, y compris les acteurs du secteur privé, de leurs domaines d'intervention et de leur localisation.
 Cette cartographie sera partagée avec l'ensemble des acteurs concernés en vue de faciliter l'harmonisation des interventions, la coordination des actions et la mutualisation des ressources et permettra au ST/PC de mieux coordonner les interventions (planification et suivi sectoriel tout en prenant en compte le genre).

- **Identification et formation des animateurs régionaux des foras** :

Sur la base des critères mentionnés dans les TDR, seize (16) facilitateurs composés d'hommes et de femmes (dont 2 par région et 2 pour la zone spéciale de Conakry) seront identifiés parmi les PTF, les acteurs du gouvernement ainsi que ceux de la société civile. Ceux-ci bénéficieront d'une formation de cinq (5) jours sur la facilitation en tenant compte du contexte et des thématiques avec un accent sur la participation des femmes et des personnes en situation de handicap dans les formations et les mécanismes de coordination sectorielle. Cette formation sera assurée par deux (2) personnes ressources identifiées pour leurs expertises d'animation et de facilitation des fora avec des multi-acteurs. Les facilitateurs seront aussi encadrés par Plan afin que les formations intègrent des animations sensibles au genre.

Lors de cette formation l'ensemble des fiches d'animations et autres supports d'analyse et de planification seront préparés et partagés par région. Ces outils prendront en charge les questions de genre et inclusions.

- **Tenue des fora régionaux** :

En fonction de la cartographie par région, des acteurs seront identifiés au nombre de quarante (40) avec une mention sur la participation des organisations des femmes et des personnes en situation de handicap au niveau de chaque région pour participer aux fora en raison de deux (2) jours par région. Les fora seront réalisés sous la supervision des autorités administratives et politiques au niveau de chaque région. Les thématiques seront adaptées à chaque localité afin de servir de cadre de réflexion, d'adhésion et d'engagement pour enfin relever les défis locaux concrètes qui ne permettent pas à tous les enfants et spécifiquement aux filles de réussir leur parcours éducatif (scolarisation, maintien et réussite). Une attention spécifique sera donnée à la problématique de la gestion des enseignants (motivation et fidélisation).

Ces fora seront également des opportunités de diffusion des documents de stratégie du secteur de l'éducation (ProDEG, Pacte de partenariat, documents de programmes, …). Cette diffusion, sera particulièrement utile pour certains acteurs qui opèrent actuellement hors du système de coordination sectoriel et qui, donc, ne connaissent pas en profondeur les documents des politiques du pays.

- **Elaboration du rapport synthèse des fora :** Une équipe de cinq (05) personnes sera mobilisée en atelier pendant cinq (05) jours pour finaliser l'élaboration du rapport synthèse des foras et préparer les supports de restitution au GSE. Les données de ces rapports seront désagrégées en âge, sexe et handicap.
- **Partage du rapport synthèse au GSE** : le rapport synthèse des fora sera restitué aux parties prenantes lors d'une des réunions du GSE, afin de servir de base d'échanges, de discussion et de positionnement au niveau du gouvernement, des partenaires sociaux et des PTF.

Official Use Only

- **Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des fora** :
 Les recommandations issues des foras seront intégrées dans le processus de suivi des engagements au niveau des structures de coordination. La Coordination Nationale Guinéenne pour l'Education pour Tous (CNG/EPT) sera chargée de coordonner ce suivi et de faire des communications lors des réunions de coordination, y compris au niveau du GSE.

iii. Redynamiser les instances de coordination en ayant le genre comme pilier.

Comme relevé précédemment, il a été relevé un faible fonctionnement des différentes structures de coordination au niveau du pays. Les différentes structures disposent déjà de TdR ; toutefois, étant donné que ces TdR n'ont jamais été révisés, il faudra analyser si ceux-ci sont encore adaptés au contexte actuel de la Guinée ; il se pourra qu'un travail sera nécessaire en termes de révision de la composition des différents membres de ces structures ainsi que revoir rôle et responsabilités de chaque structure. Un accent sera mis sur la participation et inclusion des femmes dans les instances de coordination. Le SCG contribuera également à ce travail de redynamisation et adaptation des instances de coordination : cela se fera par l'élaboration des termes de référence avec la coordination du ST/PC prenant en compte des difficultés actuelles et de l'ambition nationale concernant l'harmonisation et l'efficacité des structures de coordination ainsi que la prise en compte de l'égalité genre dans les instances. Ceux-ci préciseront les étapes et les approches de leur redynamisation, avant d'être soumis au GSE pour obtenir l'adhésion et l'engagement des parties prenantes. De plus, Plan soutiendra et favorisera la prise en compte du genre au sein des mécanismes de coordination sectorielle. Les Termes de Référence seront revus afin d'intégrer des responsabilités explicites en matière d'égalité de genre et des indicateurs dédiés. Des indicateurs sensibles au genre seront aussi défini et utilisées avec la finalité de monitorer les progrès et produire des « mises à jour genre » régulières lors des réunions de coordination et des revues sectorielles conjointes. Cette démarche permettra d'ancrer durablement le genre comme pilier, avec des actions planifiées et mesurables.

Une fois les TDR disponibles, les étapes ci-après seront mises en œuvre :

- **Atelier sur l'état des lieux du fonctionnement des structures de coordination et proposition des axes d'amélioration du fonctionnement des instances de coordination**

Une retraite sera organisée pour une durée de cinq (5) jours avec la participation des parties prenantes ayant une expérience antérieure en termes de participation et d'animation des structures de coordination (CDE, CSPPE, CPPE, CRPE, GSE, CIPC). Pour trente (30) personnes - dont au moins 30% de femmes - les cibles de cet atelier seront un échantillon de chaque groupe d'acteurs participant aux instances de coordination à tous les niveaux (cadres au niveau des ministères en charge de l'éducation et de la formation, inspection régionale, direction préfectorale de l'éducation, direction sous-préfectorale de l'éducation, directeurs d'écoles, parents d'élèves, université, enseignement technique, chambre des mines, …). Cette retraite servira de cadre de diagnostic et de force de proposition afin que les structures de coordination soient des instances de proposition de solution des difficultés qui se posent aux systèmes. Lors de cette retraite les informations et expériences d'autres pays – telles que décrit dans la composante i) - seront partagées pour permettre aux participants de proposer des alternatives efficaces et adaptées au contexte de la Guinée, A l'issu de cet atelier, des TdR révisés seront proposés pour chaque niveau de coordination.

A la clôture de cette retraite, un comité restreint de huit (8) membres, piloté par le ST/PC et composé de représentants des ministères en charge de l'éducation et de la formation, des PTF et des OSC, sera institué par acte officiel du président du GSE. Ce comité se réunira pendant

cinq (5) jours afin de travailler sur les termes de référence actualisées de chaque instance de coordination (CIPC, GSE, CRPE, CPPE, CSPPE, CDE). À l'issue de ces travaux, des TDR révisés seront disponibles. Ces TDR seront soumis pour approbation au GSE.

- **Soutien au fonctionnement des instances de coordination**

En fonction des orientations des TdR, les instances de coordination bénéficient de soutien technique et financier dans le cadre de la diffusion des TdR, dans le processus de désignation des membres, dans les approches d'animations des structures de coordination ainsi que l'arbre de communication entre les instances de coordination. Plan favorisera aussi des approches d'animations qui facilitent de manière véritable la participation des femmes aux instances de coordination elles-mêmes.

Cet appui continu vise à transformer les instances de coordination en véritables espaces de pilotage stratégique, de dialogue et de redevabilité.

iv. Appuyer l'organisation de deux revues sectorielles.

Cette activité a pour objectif d'appuyer l'organisation et la tenue d'une revue sectorielle annuelle durant la période 2027 du ProDEG. Elle contribuera à renforcer l'ensemble du processus, depuis la préparation jusqu'à la finalisation des Rapports de Performance Sectoriels. L'ambition est de rendre ces revues plus attractives, dynamiques et pleinement orientées vers la prise en compte des enjeux du système éducatif. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte systématique du genre, qui sera érigé en pilier des revues sectorielles conjointes. À cet effet, les analyses intégreront des données désagrégées et des diagnostics sensibles au genre, et les recommandations déboucheront sur des actions concrètes, chiffrées, planifiées dans le temps et assorties de responsabilités institutionnelles clairement définies.

Ainsi, le ST/PC en accord avec l'agent partenaire (AP) actualisera les termes de référence et le soumettra au GSE pour validation. Ces TdR préciseront les objectifs, les champs de l'analyse, les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, le calendrier des revues, ainsi que les livrables attendus. L'actualisation mettra particulièrement l'accent sur les faiblesses relevées lors des revues précédentes, afin de proposer des axes d'amélioration pour l'ensemble du processus. Le document actualisé et validé par le GSE servira de cadre de référence commun pour l'ensemble des acteurs impliqués et garantira une approche harmonisée. Les TdR validés seront partagés à tous les acteurs devant prendre part aux activités des revues sectorielles. La suite de l'activité se déclinera à travers les actions suivantes :

- ***Revue et partage du canevas du Rapport Annuel de Performance du secteur :*** après validation des TDR par le GSE***,*** l'AP conduira une revue technique du canevas du RAP sous le lead du ST/PC pendant un atelier de 3 jours organisé à Conakry avec la participation du dispositif d'assistance technique (DAT). Lors de cet atelier, les participants au nombre de 20 personnes issues de différentes structures notamment les représentants des BSD des ministères en charge de l'éducation, les cadres du ST/PC, l'Agence de Coordination, le DAT, et la société civile, examineront la structure du RAP en vue d'en améliorer la cohérence, la lisibilité et l'alignement avec les priorités sectorielles. Le canevas actualisé sera partagé au BSD à l'attention des services responsables d'activité pour une appropriation.

Elaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) du secteur : sur la base du canevas approuvé, le ST/PC en accord avec l'agence de coordination organisera un atelier de 5 jours. Il regroupera (30) participants - dont 30% de femmes - issues de l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation (MENAETF et et MESRSI) pour analyser les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés et identifier les principaux défis rencontrés. Les travaux permettront de produire

des rapports sous-sectoriels structurés, fondés sur des données probantes et alignés sur le canevas validé.

- ***Atelier de consolidation des RAP sous-sectoriels :*** Les rapports sous-sectoriels feront ensuite l'objet de consolidation lors d'un atelier. Cet atelier de 5 jours vise à analyser de manière globale, la cohérence entre les rapports sous-sectoriels, à identifier les convergences et les écarts entre sous-secteurs, et à assurer une articulation claire entre les performances observées et les orientations stratégiques du secteur. Cet atelier qui réunira 20 participants y compris les femmes, dont 5 participants(es) par sous-secteur de l'éducation, l'agence de coordination et le ST/PC, pour produire une version consolidée du Rapport Annuel de Performance du secteur.
- Ces ateliers seront précédés par la collecte des données au niveau des parties prenantes avec le soutien de l'agence de coordination auprès des PTF et de la Coalition Nationale Guinéenne Education Pour Tous (CNG EPT) auprès de la société civile.

- ***Mission conjointe de suivi terrain :*** la disponibilité du RAP déclenchera la mission conjointe dans la région devant abriter la revue sectorielle, elle sera composée des acteurs du Gouvernement, des acteurs sociaux et des PTF durant dix (10) jours. Durant cette mission pour 20 personnes dont des femmes (ST/PC, BSD, PTF et département sectoriels – Finances, Budget, Fonction Publique & Administration du territoire), il sera question de vérifier les informations du RAP mais aussi de profiter de cette opportunité pour échanger avec les acteurs locaux sur les dynamiques régionales ainsi que les enjeux qui se posent dans la région au niveau du secteur de l'éducation. Un accent sera mis sur la participation des femmes.

- ***Atelier de la revue sectorielle :*** Sur la base des résultats consolidés du RAP et des enseignements issus de la mission de suivi terrain, un atelier 3 jours sera organisé Conakry mobilisant au moins 150 participants(es) dont des fenmes. Cet espace constituera un cadre de dialogue stratégique réunissant l'ensemble des parties prenantes du secteur (services centraux de l'éducation, services déconcentrés, PTF, les OSC). Il permettra de présenter les résultats du Rapport Annuel de Performance, d'analyser collectivement les progrès, les contraintes et les défis majeurs, et de formuler des recommandations opérationnelles pour améliorer la performance du secteur.
- ***Atelier de finalisation du*** **RAP et l'élaboration de l'aide-mémoire *:*** l'activité d'appui à l'organisation de deux revues sectorielles sera clôturée par un atelier de 3 jours à Conakry regroupant 12 personnes issues de différentes structures et département pour finaliser le RAP et élaborer l'aide-mémoire. L'objectif est d'intégrer les observations, recommandations et engagements issus de la revue sectorielle. Cet atelier permettra de valider la version finale du RAP, de formaliser les engagements prises et d'identifier les actions prioritaires à mettre en avant dans les planifications et de suivi sectoriel.

v. Vulgariser les documents stratégiques.

L'un des défis soulevés par les acteurs est la méconnaissance des documents stratégiques du secteur de l'éducation, guidant l'élaboration de leurs TdR alignés à la stratégie nationale (ProDEG) et au Programme Simandou 2040, il a été recommandé lors de la revue sectorielle conjointe 2024 de faire une large diffusion auprès des acteurs (niveau central et déconcentré) pour appropriation.

- **Elaboration des textes de communication :** une équipe technique de sept (07) personnes dont des femmes sera mise en place compose des cadres du ST/PC et des départements en charge de l'éducation avec le soutien d'une personne ressource sur les questions de communication, qui vont se charger d'élaborer l'ensemble des documents de communication durant dix (10) jours.

 Ces documents, une fois validés lors du GSE, seront reproduits en quantité suffisante pour une distribution au niveau central et déconcentré/décentralisé.

 Campagne de communication numérique sur les réseaux sociaux : les extraits des documents stratégiques seront diffusés sur les réseaux sociaux (LinkedIn, X WhatsApp…) ainsi que sur les sites institutionnels. Afin de mobiliser l'opinion et encourager le débat, notamment auprès des jeunes, le ST/PC et la CNG/EPT utiliseront des formats numériques variés et adaptés : infographies, capsules vidéo, messages courts, visuels explicatifs et podcasts. L'objectif est de rendre les contenus plus accessibles et de favoriser leur compréhension et appropriation par les citoyens.

Diffusion le contenu des documents stratégiques lors des sessions des Instances de coordination : le GSE invitera les structures de coordination, par le biais d'une note d'information, à profiter de chaque session de concertation pour partager les documents stratégiques du secteur de l'éducation. Ces échanges permettront également de vulgariser les orientations stratégiques et d'analyser la cohérence ainsi que l'alignement des planifications, programmes et interventions des différentes parties prenantes (administrations publiques, PTF, OSC et acteurs déconcentrés) avec les priorités du ProDEG.

VIII. Approche de mise en œuvre.

Le SCG servira de cadre d'amélioration du mécanisme de coordination du niveau central et déconcentré/décentralisé afin d'adresser quelques-unes des principaux enjeux qui se posent au secteur de l'éducation. L'approche sera articulée autour d'une démarche de participation et de responsabilisation des parties prenantes, en tenant compte de leurs rôles régaliens, cela afin que les acteurs adhèrent et s'engagent dans le processus de réforme.

La mise en œuvre du SCG sera alignée aux mécanismes existants de prise de décision au niveau sectoriel. Pour faciliter la communication et la planification, il sera mis en place un comité de coordination du projet qui sera compose de Plan International, de CNG EPT et d'un membre du Secrétariat technique, ce comité sera sous la responsabilité du GSE, à qui il sera redevable. Dans ce cadre, voici les responsabilités de chaque acteur :

- **Le Comité de Coordination**, va s'atteler à la planification et à la mobilisation des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des activités. De même, le comité va suivre le processus d'élaboration des documents techniques (tdr, note technique et rapports) afin de soumettre dans le délai au GSE pour approbation.
- **Le Groupe Sectoriel de l'Education**, de son rôle dans les instances de coordination, sera responsable des orientations et d'approbation des documents techniques du programme
- **Agent Partenaire**, Plan International, en tant que partenaire responsable de l'exécution financière, Plan International administrera les fonds conformément à ses propres politiques et procédures, qui sont dûment alignées sur les procédures et réglementations du GPE, ainsi que sur la législation nationale en vigueur en Guinée. La gestion financière sera rigoureuse, transparente et soumise à des audits.

- **Le Secrétariat Technique de Pilotage et de Coordination** : principal bénéficiaire du programme, va poursuivre ses actions d'élaboration des documents techniques, de coordination, de rapportage et de mobilisation des parties prenantes. De même, il va jouer son rôle de suivi auprès de l'agence partenaire.

Le programme encouragera de manière transversale l'approche genre afin de garantir une participation significative des femmes et des hommes dans les formations et les mécanismes de coordination sectorielle. Une attention particulière sera accordée à l'identification et à la réduction des inégalités de genre pouvant limiter l'accès, la représentation et l'influence des femmes dans les espaces de dialogue et de prise de décision. Les activités de réflexion, d'élaboration et de renforcement des capacités tiendront compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes, notamment à travers des formations sensibles au genre, des modalités de participation inclusives et la promotion du leadership féminin. Par ailleurs, le STG veillera à intégrer des indicateurs désagrégés par sexe et par âge et d'autres facteurs pertinents de vulnérabilité, à encourageant un dialogue sectoriel inclusif, aligné sur les objectifs du ProDEG, contribuant ainsi à une gouvernance plus équitable, participative et orientée vers les résultats. Les filles et femmes, garçons et hommes, des porteurs de handicapes, minorités ethniques dans les zones, les sages etc seront impliqués avec équité dans les différentes actions de sensibilisation, de formation, de prise de décision bref dans l'exécution du programme et sur la durée et selon les niveaux.

Lors de la mise en œuvre des activités, notamment les rencontres et autres foras, Plan International communiquera sur la politique de sauvegarde enfin de prévenir les violences faites aux enfants, jeunes et en particulier les femmes et les personnes en situation de handicap.

IX. Calendrier/Chronogramme.

Activités	Taches/Actions	Responsables	Acteurs impliqués/ Cibles	Période								Lieu	Livrables
				Année 1				Année 2					
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
OBJECTIF GENERAL : Renforcer les structures et les processus de coordination sectorielle afin de promouvoir un dialogue efficace, inclusif et orienté vers les résultats.													
Activité 1 : Étude **« comparative »** sur le positionnement des secrétariats permanents des plans sectoriels dans des pays	Elaboration des TDR	Agence de coordination	ST/CP PTF OSC									Conakry	TDR
	Recrutement d'une personne ressource	Agence de coordination	ST/CP PTF OSC									Conakry	Contrat de prestation
	Identification des pays où il y a le Secrétariat Technique fonctionnel	Agence de coordination	ST/CP PTF OSC									Sous-région	Liste des pays retenus
	Collecte des données dans les	Agence de coordination	ST/CP PTF OSC									Sous-région	Rapport d'étude

	pays identifiés												
	Restitution des conclusions de la collecte des données aux décideurs (Primature, Ministères en charge de l'éducation et de la formation, les PTF, les OSC)	Agence de coordination	ST/CP PTF OSC									Conakry	Rapport de restitution
	Soutien à l'élaboration des textes juridiques du ST/CP	Agence de coordination	ST/CP PTF OSC									Conakry	Textes élaborés
	Suivi des recommandations issues de l'atelier de restitution	Agence de coordination	ST/CP PTF OSC									Conakry	Rapport des suivi
Activité 2 : Renforcement du dialogue et de la coordination sectorielle à travers des fora régionaux multi-acteurs sur la gouvernance éducative	Élaboration d'un TDR	CNG/EPT	ST/CP Agence de coordination									Conakry	TDR
	Réalisation d'une cartographie des acteurs en éducation par région	CNG/EPT	ST/CP Agence de coordination									national	Carte des acteurs par région
	Identification et formation des animateurs régionaux des foras	CNG/EPT	ST/CP Agence de coordination									national	Rapport d'identification
		CNG/EPT	ST/CP										

Official Use Only

	Tenue des foras régionaux		Agence de coordination									national	Rapports régionaux
	Elaboration du rapport synthèse des fora	CNG/EPT	ST/CP Agence de coordination									Conakry	Rapport synthèse
	Partage du rapport synthèse au GSE	CNG/EPT	ST/CP Agence de coordination									Conakry	PV du GSE
	Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des foras	CNG/EPT	ST/CP Agence de coordination									national	Plan de suivi des recommandations
Activité 3 : Redynamisation des instances de coordination sectorielle (CIPC, GSE, CPPE, CRPE, CSPE, CDE…)	Elaboration des TDR	ST/CP	Agence de coordination PTF OSC Acteurs locaux									Conakry	TDR
	Atelier sur l'état des lieux et proposition des axes d'amélioration du fonctionnement des instances de coordination	ST/CP	Agence de coordination PTF OSC Acteurs locaux									Conakry	Rapport d'atelier Draft des TDR instances de coordination
	Finalisation des TDR des instances de coordinatio	ST/CP	Agence de coordination PTF OSC									Conakry	TDR des instances de coordination

Official Use Only

	n par un comité restreint		Acteurs locaux										
	Soumission des TDR pour approbation au GSE	ST/CP	Agence de coordination PTF OSC Acteurs locaux									Conakry	Lettre de transmission
	Soutien au fonctionnement des instances de coordination	ST/CP	Agence de coordination PTF OSC Acteurs locaux									Conakry	Rapport de soutien
Activité 4 : Appui à l' organisation de deux revues sectorielles annuelles pour la période 2027-2028 du ProDEG afin d' assurer un suivi régulier et un ajustement continu des stratégies sectorielles	Élaboration des TDR	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination									Conakry	TDR
	Revue et partage du canevas du rapport annuel de performance du secteur	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination									Conakry	Canevas du rapport
	Atelier de l'élaboration des rapports sous sectoriels	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination									Kindia	Rapport d'atelier
	Atelier de consolidation des RAP sous-sectoriels	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination									Kindia	Rapport d'atelier
	Mission conjointe de suivi terrain	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination									Région	Rapport de mission
		ST/CP	PTF										

Official Use Only

	Atelier de la revue sectorielle		ETN Agence de coordination										Région	Rapport de la revue
	Atelier de finalisation du RAP	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination										Conakry	Rapport
Activité 5 : Vulgarisation des documents stratégiques (ProDEG actualisé, Pacte de Partenariat, document FCE2…)	Elaboration des TDR	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination										Conakry	TDR
	Mise en place d'une équipe technique	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination										Conakry	ETN
	Elaboration des textes de communication	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination										Conakry	Textes communication
	Reproduction et distribution des documents stratégiques	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination										Conakry	Documents
	Diffusion le contenu des documents stratégiques lors des sessions des instances de coordination	ST/CP	PTF ETN Agence de coordination										Région	
	Campagne de communica	ST/CP	PTF ETN										Réseaux	

Official Use Only

	tion numérique sur les réseaux sociaux		Agence de coordination									socia ux	

X. Durabilité

- **Durabilité Institutionnelle.**

Les structures de coordination, tant déconcentrées que nationales, seront renforcées pour devenir des acteurs à long terme de coordination et de planification. Le premier objectif de l'intervention est l'ancrage institutionnel du Secrétariat Technique au sein du dispositif institutionnel et administratif, qui va jouer le rôle technique en termes de renforcement des capacités de planification et de rapportage mais aussi de coordination.

Ce processus de renforcement sera soutenu au niveau du deuxième objectif par la revue des termes de références des instances de coordination : cet objectif vise à leurs donner le caractère institutionnel en lien avec les instruments juridiques et administratifs du pays, en donnant à chaque instance un espace redéfinissant rôles et responsabilités pour construire dans le dialogue entre multi acteurs le système éducatif.

- **Durabilité Financière.**

La réforme des instances indiquera le type des ressources nécessaires pour leurs fonctionnement, dans le processus, la pérennité et l'autonomisation des structures vont constituer la base du diagnostic et de proposition des axes de financements, tout en indiquant les sources.

Dans cette tendance, il sera entrepris une cartographie des parties prenantes en tenant compte des rôles régaliens et niveau d'influence pour déterminer les membres de chaque instance, cela afin de s'assurer la construction d'un environnement de dialogue au lieu d'une audience de compte rendu entre dépendant et chef hiérarchique.

XI. Gestion des risques

Dans le cadre de cette intervention, en tenant compte du contexte un certain nombre de risque ont été identifiés dans ce tableau ci-dessous avec une description assortie du niveau, de la fréquence et une proposition des mesures d'atténuations.

Risque	Description du risque	Degré de risque	Frequence	Mesures d'atténuation
	Il s'agit pour chaque acteur d'accepter et de participer au mécanisme de coordination afin de contribuer au dialogue, a	Très élevée	Certaine	• La sensibilisation des parties prenantes, • La mise en place d'un mécanisme inclusif dans la diffusion des

Adhésion des parties prenantes	l'harmonisation mais aussi a la mutualisation des ressources lors des interventions. Le fait de refuser le processus par un ou plusieurs acteurs va aboutir à l'inefficacité mais aussi affaiblir le système avec pour conséquence la faible gouvernance mais l'inefficacité du système			informations et aussi la prise de décision
L'instabilité au niveau des autorités éducatives	• La faible durée des personnes au poste essentiel au de prise de décision, fragilise-les reformes en termes de prise et d'application des décisions. • la fusion des ministere qui risque de prend du temps Le plus souvent chaque changement de personne implique généralement le changement de priorité avec pour conséquence des éternel recommencement	Très élevée	Certaine	• S'assurer de la prise en compte des reformes lors des passations de service ; • Sensibilisation des nouveaux dirigeants ; • Suivre les reforme entamées
Retard ou manque de prise de décision par les instances habilitées	Il est de coutume au sein du système qu'une décision ne soit prise tardivement, cela a une incidence sur les reformes et la qualité des interventions			• Anticiper la soumission des requêtes auprès des autorités ; • Suivre auprès des autorités les requêtes
Rétention des informations	La diffusion parsemée des informations en fonction des convenances ou des relations conduit à	Très élevée	Certaine	• Renforcer le mécanisme de diffusion des informations au sein des structures de

	l'exclusion de certains acteurs, cela a pour conséquence la démobilisation et des mécontentements au sein des structures de coordination			coordination cela en lien avec la cartographie des acteurs ; • Evaluer périodiquement le mécanisme de diffusion des informations afin d'apporter des corrections aux imperfections.
Retard dans le processus de mise à disposition des ressource	La disponibilité des ressources conditionne la réussite des interventions, et le retard dans la mise a disposition favorise la démotivation des acteurs, la qualité de l'intervention mais aussi le retard dans le processus de mise en œuvre	Moins élevée	Certaine	• Mettre en place un comité de coordination pour s'assurer de la maitrise de la planification en termes d'activité et de mise à disposition des ressources ; • Anticiper pour la soumission des requêtes d'approbation en vue de faciliter la mise a disposition des ressources dans le délai ; • Informer et sensibiliser les parties prenantes sur la procédure de décaissement et de justification avant le démarrage de la mise en œuvre du programme
L'instabilité socio-politique	Changement de gouvernance, mouvement socio ou soulèvement populaire	Moins élevée	Certaine	• Observer les mesures de sécurité et suivre les consignes de sécurités pendant le processus de mise en œuvre du programme
Crise sanitaire	Propagation des épidémies, restriction des libertels individuelles et	Très élevée	Certaine	• Information sur les mesures de prévention ;

	collectivités pour réduire les contaminations			• Adapter l'approche de travail notamment les rencontres
Harcèlement, Exploitation et des abus sexuels.	Le staff, les partenaires de mise en œuvre ainsi que les autres parties prenantes pourraient être impliqués dans des situations de mauvaise conduite ou de violation des principes de sauvegarde des enfants et des participants au programme, en raison d'une méconnaissance des politiques de sauvegarde, de la politique de prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels(PHEAS).	Elevé	Certaine	• Evaluation de risque global de sauvegarde du projet de façon participative avec toutes les parties prenantes (Staffs, partenaires, participants au programme) de la mise en œuvre du projet. • Induction et formation de toutes les parties prenantes (staffs et partenaires) à la mise œuvre du projet sur la politique de sauvegarde des enfants et participants programme de Plan International y compris la PHEAS • Orientation des acteurs sur la prise et l'utilisation des images, le contenu des messages et la diffusion des messages et vidéo • Orientation des acteurs sur la gestion des données personnelles et les comportement appropriés / inappropriés sur les plateformes numériques et réseaux sociaux. • Informer et sensibiliser les acteurs sur l'existence et l'utilisation du mécanisme de signalement des incidents et de gestion des plaintes.

				• Informer et sensibiliser les participants aux programmes sur l'existence et l'utilisation des mécanismes de plainte de Plan International. • L'évaluation systématiques par le ST/CP avec le soutien du spécialiste sauvegarde de Plan International des risques des activités nécessitant la participation des enfants et jeunes avec des mesures de mitigation clairement identifiée et des responsabilités bien définies